

UN
GESTE
DE
CŒUR ♦

LE FONDS DE DOTATION

Léguerez vos valeurs en héritage



Centraide
du Grand Montréal

LE FONDS DE DOTATION

Un fonds de dotation est un compte distinct qui peut être établi dans une structure d'organisme de bienfaisance enregistré, comme la Fondation Centraide du Grand Montréal. Pour alimenter ce fonds, les dons effectués font l'objet d'un reçu d'impôt et en constituent le capital.



Vos dons



sont investis



et génèrent des revenus versés à Centraide

Actifs de différentes natures: actions, espèces, produits de polices d'assurance vie, etc.	par le comité de placement de la Fondation Centraide ou le gestionnaire de votre choix	selon le minimum prévu par le cadre légal* et par la politique d'investissement du gestionnaire
IMMÉDIATEMENT et/ou PAR TESTAMENT	EN PERMANENCE	POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

*par l'Agence de Revenu du Canada

**Consultez
votre conseiller
financier**

Veillez noter que ce document est de nature informative. Nous vous encourageons à communiquer avec votre conseiller(ère) juridique ou financier(ère) qui vous aidera à trouver la forme de don qui convient le mieux à vos objectifs ainsi qu'à vos besoins et à ceux de votre famille.

Une solution simple d'investir et de faire ses dons

Créer un fonds de dotation à la Fondation Centraide du Grand Montréal est une manière d'investir, équivalente à établir votre propre fondation privée, sans avoir à vous soucier de la création et de la gestion d'une fondation privée, ni des tâches administratives et des frais qui s'y rattachent.

Une démarche facile et flexible

Même si nous encourageons avant tout que votre fonds permette de soutenir le réseau d'organismes communautaires supportés par Centraide du Grand Montréal, vous pouvez décider de faire des dons à d'autres organismes de bienfaisance*.

En centralisant vos investissements, vous simplifiez vos démarches fiscales et recevez un seul reçu d'impôt.

*Certaines conditions s'appliquent.

La croissance de votre générosité et la pérennité de votre impact

Les actifs investis génèrent des revenus non imposables, ce qui permet d'optimiser votre action philanthropique et votre impact de manière durable. Ce fonds pourra vous survivre et devenir un projet familial: en nommant votre fonds à votre nom ou à celui de votre famille, vous faites une grande déclaration personnelle et signifiez l'importance de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les années à venir.

Avantages

Cette manière de donner s'adresse à vous si vous souhaitez:

- bénéficier des avantages fiscaux reliés à un don substantiel, réalisé suite à une entrée importante d'actifs (par exemple la vente d'une entreprise, l'exercice d'une option d'achat d'actions, un héritage important)
- faire un don dès maintenant et/ou dans le cadre de votre succession
- réaliser vos dons à partir d'une source de fonds unique et centralisée



RECONNAISSANCE

Devenir membre du Cercle des générations...

Le Cercle des générations réunit celles et ceux qui ont planifié un don pour Centraide du Grand Montréal, par exemple en établissant un fonds de dotation à la Fondation Centraide du Grand Montréal.

...c'est aussi inspirer la communauté et transmettre un message d'espoir aux générations futures !

Votre décision d'engagement envers la communauté montréalaise devient alors un modèle et un exemple à suivre, afin que chacune et chacun agisse à sa manière avec cœur, et contribue à bâtir un Grand Montréal plus juste et plus fort.

En toute confidentialité, l'équipe des dons planifiés de Centraide du Grand Montréal peut vous accompagner dans vos démarches. Nous sommes à votre disposition au 514-350-7295 ou à heritage@centraide-mtl.org.



Centraide
du Grand Montréal